



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.112
3 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Quarante-deuxième session, deuxième partie
Genève, 6 juillet 2004
Point 3 de l'ordre du jour

**EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PROJET DE CADRE
STRATÉGIQUE DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2006-2007**

PROGRAMME 10 – COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

1. Le programme réalisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) a pour objectif général de permettre aux pays en développement d'exploiter au mieux les possibilités qui leur sont offertes en matière de commerce et de développement et de les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale en tirant tout le parti possible du potentiel de développement offert par la mondialisation.
2. Au cours des quatre années qui ont suivi la dixième session de la Conférence, le Plan d'action de Bangkok a servi de schéma directeur pour tous les travaux de l'organisation et il continuera de guider les activités de celle-ci dans les années à venir. La onzième session de la Conférence a été l'occasion de cerner les nouvelles tendances et les nouvelles questions apparues dans le domaine du commerce et du développement depuis la Conférence de Bangkok, et de faire mieux comprendre les liens et la cohérence entre, d'une part, les négociations et les processus internationaux et, d'autre part, les stratégies et les politiques de développement que les pays en développement doivent mettre en œuvre. La CNUCED peut jouer un rôle important en contribuant à cette conférence. La réalisation de cet objectif était le but ultime de la Conférence de São Paulo et des travaux entrepris par l'organisation à la suite de celle-ci.

3. Depuis sa création, la CNUCED a systématiquement analysé de manière approfondie les problèmes que les pays en développement et en transition rencontrent dans les domaines du commerce et du développement. S'appuyant sur les trois grands piliers de ses activités – la formation de consensus, les travaux de recherche et d'analyse des politiques et l'assistance technique –, elle a aidé à mieux comprendre ce qu'est le développement et les facteurs qui expliquent l'inégalité de la croissance économique des pays en développement. La coordination de ces trois domaines d'activité et les synergies qui existent entre eux devraient être préservées et améliorées. Les capacités indépendantes d'analyse de la CNUCED devraient aussi être renforcées, de façon que la qualité des travaux de recherche et d'analyse soit à la hauteur de la gravité des questions qui préoccupent les pays en développement. Les résultats de ces analyses devraient appuyer et renforcer les activités de la CNUCED en matière de formation de consensus et de coopération technique. Dans tous ces domaines, une attention particulière devra être accordée aux besoins des pays les moins avancés (PMA). Les activités de coopération technique de la CNUCED devraient aussi être renforcées grâce à l'application et au suivi de la nouvelle Stratégie de coopération technique que le Conseil du commerce et du développement a approuvée à sa cinquantième session.

4. Principal organe des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes de financement, de technologie, d'investissement et de développement durable, la CNUCED doit apporter un concours appréciable à la mise en application des textes issus des récentes conférences mondiales. Elle contribuera à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment ceux de la Déclaration du Millénaire, et à la préparation de l'examen général des progrès dans ce domaine auquel il sera procédé en 2005. Elle facilitera l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, du Plan de mise en œuvre arrêté au Sommet mondial pour le développement durable, de la Déclaration de principes du Sommet mondial sur la société de l'information, du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle devrait aussi concourir à la réalisation des objectifs

internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions sur la question.

5. Le CCI complète les travaux de ses organismes de tutelle, la CNUCED et l'OMC, en concentrant ses activités de coopération technique sur les efforts des pays en développement et des économies en transition, en s'intéressant plus particulièrement au monde des affaires, afin de les doter des capacités dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel, développer leurs exportations et améliorer leurs opérations d'importation, afin de pouvoir entrer en concurrence sur le marché international. L'appui au renforcement des capacités est fourni sous forme de services de formation, de consultation et de diffusion de l'information. Les principaux clients de l'assistance technique sont les établissements du secteur public et privé et les réseaux institutionnels qui fournissent des services spécialisés d'appui commercial aux professionnels de l'exportation des pays partenaires. Les principaux partenaires de cet effort sont les réseaux nationaux d'institutions d'appui au commerce concernées par la compétitivité internationale des entreprises de petite taille. La priorité est accordée à l'Afrique et aux PMA.

6. La CNUCED sera chargée des sous-programmes 1 à 5 et le CCI du sous-programme 6¹.

¹ Le sous-programme 6 a été examiné par le Groupe consultatif commun du CCI et ne figure donc pas dans le présent document.

Sous-programme 1: Mondialisation, interdépendance et développement

A. Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif de l'Organisation: Promouvoir, aux niveaux national, régional et international, des politiques et des stratégies économiques propices à la croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, fondées sur une accumulation plus rapide de capital et sur l'accroissement du profit tiré de la mondialisation, dans le contexte d'une interdépendance toujours plus grande des systèmes commerciaux et financiers internationaux et des stratégies de développement nationales.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Compréhension améliorée des options politiques et de leurs implications, d'où une croissance plus rapide et plus stable et un recul de la pauvreté dans les pays en développement, grâce à la promotion de politiques appropriées;	a) Nombre d'États membres qui auront approuvé les orientations politiques définies et pris acte des conclusions des recherches effectuées;
b) Progrès réalisé sur la voie du règlement des problèmes découlant de la dette des pays en développement, grâce à une meilleure gestion et à un allègement de cette dette;	b) i. Nombre d'institutions utilisant le Système de gestion et d'analyse de la dette; ii. Augmentation du nombre de pays dont la situation se sera améliorée au regard de la dette, ou qui auront obtenu des engagements d'autres pays à cette fin;
c) Amélioration des données statistiques et tirées de l'expérience, ainsi que des éléments d'information dont disposent les décideurs, aux niveaux national et international, sur les politiques commerciales, financières et économiques et les stratégies de développement;	c) Nombre d'utilisateurs extérieurs qui auront demandé que leur soient communiqués des documents d'information et des publications statistiques sous forme électronique et sur papier;
d) Donne politique et cadre institutionnel plus favorables, et amélioration de la coopération internationale par le renforcement de l'action de la CNUCED grâce à un apport de ressources suffisantes de l'économie palestinienne.	d) Nombre de mesures politiques et législatives et d'initiatives en matière de coopération internationale qui auront été prises.

Stratégie

7. L'exécution de ce sous-programme sera placée sous la responsabilité de la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Dans la réalisation du sous-programme, on mettra l'accent sur l'interdépendance et la cohérence: en déterminant les besoins à satisfaire et en définissant les mesures à prendre en raison de l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et des politiques macroéconomiques du point de vue de leurs effets sur le développement; en contribuant à mieux faire comprendre la cohérence entre, d'une part, les règles, les pratiques et les processus économiques internationaux et, d'autre part, les politiques nationales et les stratégies nationales de développement; en aidant les pays en développement à formuler des stratégies de développement adaptées aux enjeux de la mondialisation. L'objectif défini sera poursuivi grâce à la promotion de politiques appropriées, selon les modalités suivantes: 1) réalisation de travaux de recherche et d'analyse au sujet des politiques macroéconomiques et de développement, qui tiennent compte des documents issus des principales conférences internationales pertinentes, qui correspondent aux besoins du moment et soient axées sur l'avenir; 2) définition d'orientations politiques en vue de l'élaboration de stratégies de développement appropriées aux niveaux national, régional et international; 3) élargissement du consensus au sujet de politiques macroéconomiques et de développement adaptées aux conditions spécifiques des pays en développement; 4) constitution de capacités à l'appui de telles politiques, notamment grâce à l'adoption de mesures relatives au financement extérieur et à la dette extérieure. La diffusion la plus large possible des rapports et documents produits dans le cadre du sous-programme ira de pair avec la prestation de services consultatifs, l'organisation de stages de formation et d'ateliers aux niveaux national et international, et la coopération technique, en particulier dans le domaine de la gestion de la dette. Les services statistiques et d'information seront mis à profit par les responsables politiques et viendront appuyer l'exécution du programme de travail de la CNUCED. Une assistance spéciale sera fournie au peuple palestinien.

B. Développement de l'Afrique

Objectif de l'Organisation: Promouvoir le développement économique de l'Afrique, ainsi que la participation et l'intégration des pays africains à l'économie mondiale.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Accroissement de la diversité des options politiques nationales et internationales en vue de promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED;

b) Utilisation accrue des services fournis à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de diverses initiatives intergouvernementales et interinstitutions concernant l'Afrique.

a) Accroissement du nombre des États africains qui approuvent les orientations politiques définies;

b) Accroissement du nombre de demandes d'assistance à l'appui du Nouveau Partenariat et d'autres initiatives du même ordre.

Stratégie

8. L'exécution de ce sous-programme sera placée sous la responsabilité du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, qui fait partie de la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Des travaux de recherche analytique seront réalisés, qui auront pour objet de déterminer les divers facteurs qui ont une incidence sur le développement économique de l'Afrique. Il s'agira aussi de favoriser l'émergence d'un consensus au sein de la communauté internationale des organismes au service du développement quant aux mesures politiques les plus susceptibles de permettre à l'Afrique de surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte sur la voie du développement. La diffusion des conclusions de ces recherches ira de pair avec la prestation de services consultatifs et l'organisation de stages de formation, d'ateliers et de conférences.

Sous-programme 2: Investissement, entreprises et technologie

Objectif de l'Organisation: Faire en sorte que les pays en développement et les pays en période de transition économique tirent profit de l'accroissement des flux d'investissement internationaux et des transferts de technologie, ainsi que de la compétitivité accrue des entreprises de ces pays au plan international.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Capacité accrue au niveau national de débattre des enjeux associés à l'investissement international et de leur incidence sur le développement;

a) Pourcentage de responsables politiques et d'autres parties prenantes qui auront déclaré être mieux à même de débattre des questions relatives à l'investissement international;

b) Meilleure compréhension des politiques susceptibles d'attirer et d'exploiter au mieux les investissements étrangers directs et les transferts de technologie, ainsi que de l'incidence des accords internationaux sur le développement;

b) Nombre de recommandations politiques suivies d'effet dans les pays en développement;

c) Amélioration des possibilités offertes aux entreprises des pays en développement et des économies en transition d'accroître leur compétitivité grâce à l'approfondissement des liens entre entreprises nationales et étrangères et meilleure compréhension des questions nouvelles qui se posent dans les domaines suivants: normes en matière de comptabilité et d'établissement de rapports, responsabilité des entreprises, transparence, pratiques de référence.

c) Augmentation du nombre de mesures et d'initiatives prises par les pays en développement et les pays en période de transition économique en vue d'accroître la compétitivité des entreprises.

Stratégie

9. Ce sous-programme sera mis en œuvre sous la responsabilité de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises. Pour atteindre l'objectif défini, on s'efforcera de faire mieux comprendre les enjeux de l'investissement international, du développement des entreprises et du transfert de technologie, ainsi que les diverses options politiques envisageables. Le rôle du sous-programme en tant que source d'informations et d'analyses détaillées sur l'investissement international sera renforcé. L'accent sera mis sur l'incidence des flux d'investissement internationaux et de technologies sur le développement, sur l'articulation des processus mondiaux aux politiques nationales et sur l'intégration des politiques touchant l'investissement, la technologie et le développement des entreprises. Il s'agira aussi, lorsqu'ils en feront la demande, de renforcer la capacité des pays en développement de formuler et d'appliquer des politiques intégrées et de participer aux discussions et aux négociations relatives à l'investissement international, de les aider à suivre l'évolution technique et scientifique grâce à des examens des faits nouveaux dans ces domaines et de promouvoir les transferts de technologies et d'innovations.

Sous-programme 3: Commerce international

Objectif de l'Organisation: Faire en sorte que le commerce international, le système commercial et les négociations concernant le commerce des biens et services contribuent au développement et renforcer la contribution du secteur des produits de base au processus de développement pour que les pays en développement et les pays en transition soient pleinement intégrés à l'économie mondiale et en tirent profit.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Capacité accrue des pays en développement de comprendre, d'analyser, de formuler et d'appliquer des politiques et des stratégies commerciales appropriées dans les domaines du commerce international, du système commercial international et des négociations commerciales, et de surmonter les difficultés de l'accès au marché et de la pénétration de leurs exportations;	a) i. Participation accrue des pays en développement aux échanges mondiaux et au système commercial international; ii. Nombre de recommandations de politique générale suivies par les États membres;

- | | |
|--|--|
| <p>b) Renforcement des bases analytiques et statistiques et amélioration de l'information aux fins de la prise de décisions aux niveaux national, régional et international en matière de commerce et dans les domaines connexes;</p> | <p>b) Augmentation du nombre d'utilisateurs inscrits et abonnés au Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS), au système WITS (World Integrated Trade Solution) et au Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM);</p> |
| <p>c) Capacité accrue des pays en développement d'intégrer la production et le commerce des produits de base dans le processus de développement;</p> | <p>c) Nombre de pays dans lesquels des progrès sensibles ont été enregistrés s'agissant de la contribution des produits de base au développement;</p> |
| <p>d) Capacité accrue des pays en développement de cerner les questions ayant trait à la concurrence et à la protection des consommateurs et d'y faire face, et de contrôler efficacement les pratiques commerciales restrictives;</p> | <p>d) Nombre de pays dans lesquels la législation relative à la concurrence ou à la protection des consommateurs a progressé, notamment par l'élaboration, l'adoption ou la révision d'instruments juridiques, ou par l'adoption de mesures visant à assurer l'application de ces instruments;</p> |
| <p>e) Capacité accrue des pays en développement de concilier les activités et les politiques commerciales et les objectifs du développement durable, y compris dans le cadre du système commercial international.</p> | <p>e) Nombre de décisions prises par les pays en développement pour concilier les politiques commerciales et les objectifs du développement durable dans le cadre des débats et négociations internationales, ou de mesures prises aux niveaux national, régional et international.</p> |

Stratégie

10. C'est à la Division du commerce international des biens et services et des produits de base qu'incombe la responsabilité de l'exécution de ce sous-programme. Pour réaliser son objectif, on s'efforcera notamment d'aider les pays en développement et les pays en transition qui en feront la demande à trouver des solutions efficaces aux problèmes qui se posent et à saisir les occasions qui se présentent, afin de tirer le plus grand profit possible du commerce international de biens et de services et des marchés internationaux de produits de base. On suivra et on analysera l'évolution du système commercial international et les tendances des marchés de produits de base et on apportera une aide aux pays pour qu'ils développent leurs capacités de participer efficacement aux négociations commerciales et de formuler des politiques et stratégies

pertinentes. Le sous-programme permettra la concertation et l'établissement de consensus sur des questions fondamentales et sur des questions nouvelles dans les domaines du commerce international, des indicateurs du développement, des produits de base, des services et des nouveaux secteurs dynamiques du commerce international. L'accent sera mis en particulier sur la compatibilité entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux/bilatéraux, la cohérence entre les processus mondiaux/régionaux et les politiques et stratégies nationales, l'élaboration d'indicateurs de référence du développement, la coopération Sud-Sud, les préférences commerciales et l'accession à l'OMC. Le sous-programme suivra l'évolution des marchés des produits de base et donnera une nouvelle impulsion à la coopération et aux partenariats internationaux dans le domaine de la mise en valeur et de la diversification des produits de base, ainsi que du financement et de la gestion des risques qui s'y rapportent. Les travaux se poursuivront sur les questions intersectorielles suivantes: le commerce et la lutte contre la pauvreté; le commerce et les femmes; le commerce, l'environnement et le développement; la politique de la concurrence et la protection des consommateurs; et le commerce et les autres questions relatives à la mondialisation. On s'efforcera de renforcer la collaboration interorganisations. Les activités de renforcement des capacités s'inscriront dans le Programme intégré d'assistance technique (JITAP) et le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA.

Sous-programme 4: Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

Objectif de l'Organisation: Améliorer la compétitivité des pays en développement et des pays en transition dans le commerce international grâce à des services d'appui au commerce efficaces et sûrs, à une utilisation accrue et plus efficace des technologies de l'information et à la mise en place de capacités de formation.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de l'infrastructure commerciale des pays en développement, grâce notamment à une efficacité accrue des systèmes de transport, de la facilitation des échanges et du cadre réglementaire et douanier;	a) Plus grand nombre de mesures spécifiques prises par les pays en développement pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes de transport et des mesures de facilitation des échanges;

- | | |
|---|--|
| b) Sensibilisation accrue des pays en développement aux options politiques et stratégiques qu'offrent les applications économiques des technologies de l'information et de la communication et meilleure connaissance de ces options; | b) Plus grand nombre de mesures spécifiques prises par les pays en développement pour assumer les conséquences des technologies de l'information et de la communication; |
| c) Capacité renforcée de mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement dans les domaines du commerce, des investissements et des services d'appui au commerce. | c) Pourcentage de formateurs ayant réussi à dispenser une formation dans ces domaines. |
-

Stratégie

11. C'est à la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale qu'incombe la responsabilité de l'exécution du sous-programme. Pour réaliser son objectif, on s'efforcera de promouvoir l'accès à l'information et au savoir et d'améliorer la capacité de les utiliser. Le sous-programme sera notamment axé sur: les services d'appui au commerce, comme l'efficacité des transports, la facilitation des échanges et les cadres réglementaire et douanier; les applications économiques des technologies de l'information et des communications; et le renforcement de la capacité des organismes de promotion du commerce et des instituts de formation. À cette fin, les activités suivantes seront menées:

- 1) travaux de recherche et d'analyse correspondant aux réalités du moment et axés vers le futur;
- 2) formulation de recommandations en vue de l'élaboration de stratégies appropriées de développement aux niveaux national, régional et international;
- 3) renforcement de la concertation en vue de l'établissement de consensus;
- 4) fourniture d'une assistance technique sur demande; et
- 5) renforcement des capacités des organismes de promotion du commerce et des transports et des instituts de formation. Les rapports et documents relatifs au sous-programme seront largement diffusés grâce à la fourniture de services consultatifs et à l'organisation de stages de formation et d'ateliers aux niveaux national et international. Le cas échéant, ils s'appuieront sur les leçons de l'expérience acquise à l'occasion des activités de coopération technique.

Sous-programme 5: Besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et problèmes et difficultés que rencontrent à cet égard les pays en développement de transit

Objectif de l'Organisation: Promouvoir une intégration progressive à l'économie mondiale des pays les moins avancés, faciliter leur sortie sans heurt de la catégorie des PMA et répondre aux besoins particuliers des économies vulnérables ou de petite taille, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral dans le cadre du nouveau cadre mondial de coopération pour le transport en transit au bénéfice des pays sans littoral et des pays en développement de transit, conformément au Programme d'action d'Almaty.

Réalizations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure appréhension des problèmes des PMA, des petits États insulaires en développement et des pays sans littoral en développement, et des problèmes et difficultés que rencontrent à cet égard les pays en développement de transit et les économies de petite taille, vulnérables ou structurellement faibles, et consensus plus ferme entre les partenaires de l'économie mondiale;

a) Nombre accru de politiques convenues et recommandées par les PMA et leurs partenaires de développement;

b) Intégration accrue des politiques et priorités commerciales dans les plans nationaux de développement des PMA grâce à la mise en œuvre du Cadre intégré;

b) Nombre de pays s'efforçant d'intégrer leurs politiques et priorités commerciales dans leur plan de développement national;

c) Meilleure analyse des problèmes des PMA, recherches et analyses politiques pour soutenir ces pays, notamment dans le cadre de la publication annuelle du *Rapport sur les pays les moins avancés*;

c) Actualité, qualité et pertinence des analyses, notamment du point de vue du *Rapport sur les pays les moins avancés*, attestées par le nombre d'approbations par les PMA des conclusions et des recommandations politiques;

- | | |
|---|--|
| d) Coopération internationale accrue aux fins d'améliorer le transport en transit pour faciliter le commerce des pays en développement sans littoral, dans le nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit; | d) Nombre de pays en développement sans littoral ayant enregistré des progrès dans le domaine des accords de transport dans le nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et des autres mesures de facilitation des échanges; |
| e) Participation aux activités de suivi de la réunion internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (2005). | e) Mise au point en temps utile des contributions à ces activités de suivi. |
-

Stratégie

12. C'est au Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement qu'incombe la responsabilité de ce sous-programme. Pour atteindre l'objectif énoncé ci-dessus, on intensifiera le travail consacré aux problèmes particuliers des PMA, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral et aux difficultés que rencontrent à cet égard les pays en développement de transit et les économies de petite taille, vulnérables ou structurellement faibles. Les efforts porteront sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles de ces pays; ils couvriront des travaux de recherche et d'analyse des politiques; la formulation de propositions fondées sur les résultats de ces analyses; la facilitation de la concertation entre gouvernements sur les questions relatives au statut des pays les moins avancés et leur sortie progressive de la catégorie des PMA. On continuera d'examiner les causes du déclin de la part des PMA dans les échanges commerciaux mondiaux et les relations entre commerce, croissance et lutte contre la pauvreté, afin de trouver des solutions à long terme. L'analyse sera organisée sur un cycle annuel, sur la base du *Rapport sur les pays les moins avancés*. Le sous-programme s'efforcera également de mettre en œuvre l'assistance technique visant les besoins particuliers des pays en question, de coordonner les activités de coopération technique de la CNUCED en leur faveur. Il participera au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Il contribuera donc aux trois programmes d'action mondiaux en faveur de ces pays, à savoir: le Programme

d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; le Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit; et le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, y compris les conclusions de la réunion de Maurice, où celui-ci sera réexaminé.

Textes portant autorisation du programme

Les textes ci-après s'appliquent aux sous-programmes 1 à 5:

TD/386	Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, le 19 février 2000
TD/387	Déclaration de Bangkok intitulée: «Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique», adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, le 19 février 2000
TD/L.382	Onzième session de la Conférence – L'esprit de São Paulo
TD/410	Consensus de São Paulo Plan d'action du Sommet mondial sur la Société de l'information (WSIS-03/Geneva/Doc/5-E) Déclaration ministérielle adoptée à Doha par l'Organisation mondiale du commerce (WTO/MIN(01)/DEC/1)

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire
55/182	Commerce international et développement
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
56/210	Conférence internationale sur le financement du développement
57/240	Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement les problèmes de la dette extérieure des pays en développement
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/300	Renforcer l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement
58/172	Le droit au développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/197 Commerce international et développement
- 58/200 Science et technique au service du développement
- 58/201 Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 58/202 Système financier international et développement
- 58/203 Crise de la dette extérieure et développement
- 58/204 Produits de base
- 58/213 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/222 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 58/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 58/233 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès de la mise en œuvre et appui international
